



L'État absolu

« Tout pour l'État, rien en dehors de l'État, rien contre l'État »

Cette phrase prononcée par Benito Mussolini dès les années 1920, résume son projet totalitaire. Elle définit l'État comme une force absolue qui contrôle toute la vie de la société sans laisser de place à la liberté individuelle ou à l'opposition.

Premier exemple : la famille et la natalité deviennent des enjeux patriotiques. Par des mesures d'incitation (aides aux familles nombreuses, soutien à la maternité) mais aussi de contrainte (taxation du célibat, répression de l'avortement), le régime subordonne la vie privée aux intérêts de la nation : le mariage et le nombre d'enfants ne relèvent plus de la sphère intime mais d'une « vaste œuvre patriotique » (dixit Pierre Milza et Serge Berstein, *Le fascisme italien 1919-1945*).

Dans ce contexte dictatorial et patriarcal, la femme est réduite au statut de *moglie e madre* (épouse et mère), Mussolini appelant explicitement les Italiennes à donner aux enfants la « première empreinte » et à contribuer à la naissance d'une génération « nombreuse et robuste » (discours aux femmes fascistes, 20 juin 1937). Elle n'acquiert une reconnaissance publique qu'en tant qu'épouse de l'Homme nouveau fasciste et mère de la future génération italienne.

La famille devient le pilier de l'État et le père, son représentant au sein du foyer. Le mariage et la procréation priment sur les sentiments individuels : « tout aspect romantique et amoureux du mariage tend à disparaître au profit du devoir » souligne Philippe Foro (cf. références). Soumise à l'autorité maritale, privée de droits politiques et juridiquement inférieure à son époux, la femme est avant tout définie par sa fonction domestique et reproductive. La contraception et l'avortement ainsi que l'éducation sexuelle sont interdits. L'encadrement des jeunes filles par les organisations fascistes (les Petites et Jeunes italiennes) vise ainsi à former des épouses, des mères et des citoyennes dévouées à l'idéologie du régime.

Leur niveau d'instruction est volontairement limité afin de réduire tout leur potentiel intellectuel, ce qui n'était pas le cas avant la dictature (pour exemple, la mère de Gabriele était comptable).

En 1931, Mussolini affirme : « La femme doit obéir [...]. Dans notre État, elle ne doit pas compter. »

L'« homme nouveau » est au cœur du projet fasciste de Mussolini : un citoyen viril, discipliné, courageux et entièrement dévoué à l'État. Pour façonner cet idéal, le régime exalte la force physique, la discipline, l'esprit de sacrifice et la préparation militaire. Tout signe de raffinement, de sensibilité, est assimilé à une faiblesse. Toute forme d'intellectualisme jugé « décadent » est discrédité. La guerre est présentée comme l'accomplissement suprême de cette masculinité conquérante. Considérant le nombre comme une force

militaire (il faut fournir des soldats à l'État), le régime de Mussolini récompense les familles nombreuses et pénalise les hommes non mariés. Instaurée par le régime en 1926 (effective en 1927), la « taxe sur le célibat » impose un prélèvement fiscal supplémentaire sur les hommes célibataires âgés d'environ 25 à 65 ans (les seuils ont varié selon les réformes), tandis que les hommes mariés et pères de famille bénéficient d'avantages fiscaux. Le célibat est présenté comme un comportement antisocial et antipatriotique. La fiscalité devient ainsi un instrument de pression morale et politique. Cette taxe sera progressivement abandonnée après la chute du fascisme en 1943-1945.

L'homosexualité est également perçue comme un comportement antisocial et subversif. Contrairement au nazisme, en Italie fasciste il n'y a pas de système légal d'internement concentrationnaire spécifiquement dédié aux homosexuels mais une répression diffuse, administrative et policière, surtout à partir des années 1930 : arrestations pour « débauche » ou « atteinte à la morale », surveillance et fichage par la police politique (OVRA), assignation à résidence et exil. En 1926, le régime fasciste adopte un premier texte de loi de sécurité publique (*Testo Unico delle Leggi di Pubblica Sicurezza* - TULPS) qui est mis à jour en 1931 lors d'une réforme globale de coordination administrative et policière à l'occasion de l'entrée en vigueur du (*Codice Rocco*) nouveau Code pénal. Ainsi, le Code pénal gère les crimes, les délits et les sanctions judiciaires et le TULPS encadre les mesures de police administrative et de prévention et permet au régime de punir ou d'isoler des opposants politiques ou des suspects par simple décision administrative, sans avoir besoin de passer par un tribunal, de prouver un crime ou d'appliquer le Code pénal. Les articles 164 à 176 et 180 à 189 de ce texte de loi ont durci les outils de contrôle social et politique, introduits ou réajustés dans les années 1920, tels que l'avertissement (*diffida*) et la résidence surveillée (*ammonizione*) applicables aux récidivistes et aux individus jugés suspects ou dangereux pour l'ordre public ; le bain ou assignation à résidence forcée (*confino*), relégation politique ou géographique dans des îles ou des communes éloignées pour les opposants et les personnes subversives. Les historiens estiment que plusieurs milliers d'hommes ont pu être concernés par ces mesures de *confino* pour des motifs liés à l'homosexualité, souvent mélangés à d'autres accusations. Le but n'était pas tant l'extermination que l'éloignement de la société visible, la discipline et la normalisation sociale, la protection de l'image d'une société fasciste « saine et reproductrice ». Ces articles ont été déclarés inconstitutionnels par la Cour constitutionnelle italienne dans les années 1950.